

Direction de la Santé Publique
Sous-direction des ressources

20 22 DSP 98 Subvention (5.000 euros) à l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie (13e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs ,

Créée en 1998, l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie s'est donné pour mission de mieux faire connaître la schizophrénie, une maladie psychique qui touche 1% des jeunes adultes, afin d'offrir aux personnes atteintes un plus grand respect de leur dignité et une vie meilleure. L'association poursuit deux missions principales : informer et soutenir les personnes souffrant de schizophrénie et leurs proches et lutter contre la stigmatisation des malades.

L'association sollicite une aide financière de la Ville de Paris pour le fonctionnement de sa permanence téléphonique. La permanence téléphonique est une activité essentielle de l'association depuis sa création. Elle est un lieu d'écoute empathique pour des personnes en grande souffrance mais aussi un lieu ressource pour répondre aux besoins d'information et d'orientation des appelants. Elle est accessible

trois après-midi par semaine (lundi, mercredi, vendredi) et s'effectue dans le local actuel de l'association. Elle est assurée par une psychologue clinicienne (salariée) et trois bénévoles de l'association formés à cet exercice.

L'année 2021 a mis en lumière la nécessité de transformer le dispositif, former l'équipe et aussi de s'appuyer sur les outils numériques permettant d'augmenter la disponibilité et l'efficacité du support pour les appelants. Une restructuration de la permanence est nécessaire pour que l'association réponde au mieux à ses objectifs d'aider ses adhérents, les patients et les proches.

Malgré l'impact de la crise sanitaire sur les activités de l'association, 131 permanences ont été effectuées en 2021 (126 en 2020), ce qui a représenté 356 heures d'écoute.

Il y a eu un total de 1.374 appels pour l'année, soit une moyenne de 10 à 11 appels par permanence.

41% des appels sont issus de la région Ile-de-France, 45% de province, 2% de l'étranger (Suisse, Belgique, Canada) et 12% ne sont pas renseignés.

45% des appelants sont des hommes et 48% des femmes, 7% ne sont pas précisés. 29% sont des nouveaux appelants, 71% ont déjà appelé. Parmi ces nouveaux appelants plus d'un tiers (34%) sont des patients.

En dehors des professionnels et des bénévoles, ceux qui appellent manifestent un besoin d'écoute (51%), d'informations (26%), de conseils (3%) ou le besoin de s'exprimer (26%). Ces taux ne s'additionnent pas, ces quatre raisons pouvant se superposer pour un même appelant (proche ou patient).

Ce besoin d'écoute reflète bien la confrontation des appelants à des difficultés face auxquelles ils se sentent isolés, voire abandonnés.

Compte tenu des éléments exposés, je vous propose d'attribuer une subvention de 5.000 € à l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie pour continuer à promouvoir cette ligne d'écoute et la développer pour une prise en charge précoce des malades et de leurs proches.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2022 DSP 98 Subvention (5.000 euros) à l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie (13e)

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie (13e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie (PARIS ASSO 25401 - dossier 2022_07581), 54 rue Vergniaud Bât. D 75013 Paris au titre de l'exercice 2022.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.